



Commune de
Préverenges

Formulaire de demande de subventionnement en faveur de la mobilité douce

Personne requérant la subvention :

Nom :	Prénom :
Adresse :	1028 Préverenges
Courriel :	Téléphone :
Coordonnées bancaires (pour le versement de la subvention)	
Titulaire du compte :	
Compte :	<input type="checkbox"/> CCP n°
	<input type="checkbox"/> Bancaire (indiquer la banque)
N° IBAN :	

Jeune bénéficiant de la subvention :

Nom et prénom :	Date de naissance : ___/___/_____
<input type="checkbox"/> Scolarité obligatoire (9 ^e à 11 ^e), établissement de :	
<input type="checkbox"/> OPTI :	<input type="checkbox"/> Ecole des métiers :
<input type="checkbox"/> Gymnase :	<input type="checkbox"/> Apprentissage :
<input type="checkbox"/> Autre :	

Joindre une attestation d'enclassement

Subvention demandée pour :

<input type="checkbox"/> Abonnement Mobilis	<input type="checkbox"/> Abonnement CFF
<input type="checkbox"/> Vélo	
Indiquer la date de l'achat : ___/___/_____ et le montant : _____ CHF	

Joindre un justificatif de l'achat

Préverenges, le _____ Signature _____

<p>Ont droit au subside les élèves domiciliés dans la Commune de Préverenges, âgés de moins de 20 ans révolus. La participation communale est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les élèves de la scolarité obligatoire (9^e à 11^e Harnos), une subvention de Fr. 200.- par année scolaire pour l'achat d'un abonnement annuel Mobilis (ou équivalent).- Pour les élèves de la scolarité post-obligatoire (formations professionnelle et gymnasiale), une subvention de Fr. 150.- par année scolaire pour l'achat d'un abonnement annuel Mobilis (ou équivalent) ou d'un moyen de transport relevant de la mobilité douce (vélo). La subvention pour l'achat d'un vélo n'est octroyée qu'une fois. <p>Le montant de la subvention est versé à la personne ayant rempli le présent formulaire, pour autant que la preuve de l'achat a été donnée, et l'inscription dans une école post-obligatoire ou en formation duale prouvée. La demande de subvention doit être présentée dans le délai d'une année dès l'achat. Elle est formulée par un parent, ou par l'élève lui-même s'il est majeur.</p>

A retourner à :

Service des finances de la Commune de Préverenges, Rue de Lausanne 23, 1028 Préverenges